

La Roche-sur-Yon, le mercredi 21 décembre 2022

Direction des Affaires juridiques, Assemblées
Service assemblées Courrier

Hôtel de Ville et d'agglomération

Place du Théâtre - BP 829

85021 La Roche-sur-yon

Tél 02 51 05 57 79

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

1 BUDGET PRIMITIF 2023 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS - SUBVENTIONS - PROVISIONS - ÉTATS DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif 2023, dont la synthèse est annexée à la présente délibération.

1. **ADOPTE** le Budget Primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes, tels qu'ils figurent dans les documents annexes,

35 voix pour

10 voix contre : S. IBARRA – M. CHANTECAILLE – N. HELARY – F. LEMAIRE – G. BATIOU – C. MAURIAT – R. BOSSIS – M. DESPRES – D. SALLE – A. VIEILLEDENT.

2. **APPROUVE** la situation des autorisations de programmes et crédits de paiement telle qu'elle figure en annexe,

35 voix pour

10 voix contre : S. IBARRA – M. CHANTECAILLE – N. HELARY – F. LEMAIRE – G. BATIOU – C. MAURIAT – R. BOSSIS – M. DESPRES – D. SALLE – A. VIEILLEDENT.

3. **APPROUVE** la fongibilité des crédits telle que présentée,

35 voix pour

10 voix contre : S. IBARRA – M. CHANTECAILLE – N. HELARY – F. LEMAIRE – G. BATIOU – C. MAURIAT – R. BOSSIS – M. DESPRES – D. SALLE – A. VIEILLEDENT.

4. **APPROUVE** la liste des subventions telle qu'elle figure en annexe et autorise Monsieur Luc BOUARD, Maire ou ses Adjointes, dans le cadre de leurs délégations respectives, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier, notamment les conventions et avenants à intervenir avec les organismes bénéficiaires,

35 voix pour

10 voix contre : S. IBARRA – M. CHANTECAILLE – N. HELARY – F. LEMAIRE – G. BATIOU – C. MAURIAT – R. BOSSIS – M. DESPRES – D. SALLE – A. VIEILLEDENT.

A l'exception des organismes suivants, les élus membres ne prenant pas part au vote :

- **ORYON** : L. BOUARD, A. AUBIN-SICARD, M. ABDALLAH, B. QUENAULT, F. PEPIN, F. RAYNAUD, JP LELOUP, F. LEMAIRE
- **SYDEV** : M. ABDALLAH
- **EPCCCY** : L. BOUARD, M. SCHNEL, J. BESSEAU, P. PORTE, M. CHANTECAILLE, F. PEPIN, A. GASNET, A. ROHO
- **Fuzz'Yon** : M. SCHNEL,
- **ENMDAD** : M. SCHNEL, P. PORTE, A. GASNET, A. ROHO
- **SPL Destination LRSY** : M. SCHNEL, P. PORTE, J. BESSEAU
- **Centre sports et loisirs** : D. GUILLET, B. BICHON-BELLAMY, S. ALLAIN, M. RATIER
- **Office des Sports Yonnais** : D. GUILLET, B. BICHON-BELLAMY, S. ALLAIN, M. RATIER, C. BLANCHARD, R. BOSSIS

- **La Roche Vendée Football** : B. QUENAULT
 - **Handi Tennis Vendée** : P. LEJEUNE
 - **Prymosta** : L. GILLAIZEAU, F. BOUET
 - **Patrimoine Yonnais** : J.P. LELOUP
 - **Banque alimentaire** : J.P. LELOUP
 - **Ligue contre le Cancer** : B. BICHON-BELLAMY
 - **ADAMAD 85** : G. POIRIER-COUTANSAIS
 - **Planning familial 85** : M. CHANTECAILLE
5. **APPROUVE** la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargnes temps,
- 35 voix pour**
10 voix contre : S. IBARRA – M. CHANTECAILLE – N. HELARY – F. LEMAIRE – G. BATIOU – C. MAURIAT – R. BOSSIS – M. DESPRES – D. SALLE – A. VIEILLEDENT.
6. **APPROUVE** l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes B9 du Budget Primitif 2023,
- 35 voix pour**
10 voix contre : S. IBARRA – M. CHANTECAILLE – N. HELARY – F. LEMAIRE – G. BATIOU – C. MAURIAT – R. BOSSIS – M. DESPRES – D. SALLE – A. VIEILLEDENT.
7. **AUTORISE** Monsieur Luc BOUARD, Maire ou Madame Sylvie DURAND, Adjointe, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNÉE 2023

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s) : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

3 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2022 - BUDGET PRIMITIF ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n°2 de 2022 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre la réalisation des dépenses et des recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

4 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est informé des mises à disposition d'agents communaux pour l'année 2022 auprès des associations, de la SPL Destination La Roche-sur-Yon, du CCAS et du CIAS.

Il est proposé au Conseil l'attribution de subventions à l'AMAQY et au FCY RUGBY en compensation des mises à disposition des agents communaux pour 2022.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 ÉGLISE SAINT-LOUIS - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF DES TRAVAUX DU CHOEUR ET DES CHAPELLES LATÉRALES

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La ville de La Roche-sur-Yon a engagé en 2016 un vaste programme de rénovation de l'Eglise Saint-Louis. Devant l'ampleur des travaux à réaliser, il a été décidé de les phaser. Pour ce faire un maître d'œuvre externe a été choisi en la personne de Pierluigi Pericolo de Nantes. Il est proposé au Conseil de valider la 3ème phase des travaux.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6 FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES ET DE VÉGÉTAUX

Rapporteur : Monsieur Christophe Blanchard

Les accords-cadres pour l'approvisionnement en produits végétaux et horticoles arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Pour leur renouvellement, une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert européen en application des articles R.2124-1, R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique. Elle porte sur 10 lots.

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commandes sans montant minimum et avec un montant annuel maximum spécifique.

Chaque accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois, soit 4 ans. Il est proposé au conseil d'approuver ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AVENANTS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- avenant 2 au marché V20092- Lot 3 - Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Louis classée monument historique
- avenant 3 au marché V20095- Lot 7 - Travaux de restauration de l'Eglise Saint-Louis classée monument historique
- avenant n° 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics du quartier de La Vigne aux Roses
- avenant 1 au marché V22051- Lot 1 - Construction du futur Hôtel de Ville et d'agglomération et du nouveau musée

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

8 RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUR L'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET DES OUTILS DE TÉLÉCOMMUNICATION

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement intérieur déterminant les règles et obligations en matière d'utilisation des moyens informatiques et outils de télécommunication mutualisés auprès de l'ensemble des utilisateurs.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9 PROGRAMME D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE LA VIGNE AUX ROSES (PRIR)- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE CULTURELLE PRIR

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

Dans le cadre du PRIR de la Vigne aux Roses, la ville de La Roche-sur-Yon a confié le pilotage et l'animation d'une "démarche culturelle PRIR" à la Compagnie Nejma, pour un montant global de 88 336 Euros HT, dont 22 084 Euros subventionnés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants ;
- accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- développer le vivre ensemble dans le quartier.

Cette démarche, étalée entre 2020 et 2023 et formalisée par une convention cadre entre la Ville et la Compagnie Nejma est opérationnelle, avec les volets 2020, 2021 et 2022, pleinement réalisés.

Il est proposé au Conseil de valider le montant de la subvention de 25 000 Euros apportée par la Ville à la Compagnie NEJMA, au titre du volet 2023 de la programmation prévue sur le quartier.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10 CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE CCAS-CAF-AMAQY 2023-2024

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

La Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, l'AMAQY et la Ville ont signé en 2022 une convention de partenariat visant au développement de projets d'actions dans le champ de l'éducation, l'action sociale et de l'animation de la vie sociale destinés au plus grand nombre et porté par les 9 Comités d'Animation de l'AMAQY, principaux acteurs sur le territoire.

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre ce partenariat arrivant à échéance au 31 décembre 2022, pour les exercices 2023 et 2024 en y intégrant un nouveau partenaire : le Centre Communal d'Action Social de la ville de La Roche-sur-Yon. Des mises à jour relatives aux annexes et à la convention ont été réalisées par l'ensemble des partenaires. Il est expressément convenu entre les parties que cette convention est conclue du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, et pourra faire l'objet d'une résiliation à tout moment, par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

11 ACQUISITION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ WEST FINANCES D'UNE PARCELLE A USAGE DE VOIRIE POUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC - RUE OLOF PALME

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Suite à l'acceptation de la société WEST FINANCES de céder la parcelle cadastrée section CD numéro 491 d'une superficie d'environ 1 625 m² au prix de 12 € HT le m² soit 19 500 € HT, située rue Olof Palme, en vue de la réalisation d'une continuité piétonne entre la rue Olof Palme et la rue Georges Durand, le conseil municipal est appelé à approuver son acquisition.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12 CRÉATION D'UNE CONTINUITÉ PIÉTONNE ENTRE LE LYCÉE NATURE ET LE QUARTIER DE L'ANNEXE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Un cheminement doux et sécurisé a été réalisé en 2021 entre le lycée Nature et le quartier de l'Annexe. Pour réaliser ce projet, la Ville s'est rendue propriétaire du tronçon Ouest et souhaite régulariser le cheminement sur la partie Est, foncier appartenant à l'Etat par la constitution d'une servitude de passage. Il est proposé au Conseil d'approuver la création de cette servitude.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLEMENT AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements d'emprises foncières en vue de leur donner une nouvelle vocation.

A ce titre, il est proposé de déclasser une portion du domaine public afin de mettre en œuvre un programme immobilier à l'angle du boulevard Aristide Briand et de la rue du Maréchal Lyautey.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le lancement de la procédure d'enquête publique.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14 CONVENTION AVEC VENDÉE EAU ET LE SYDEV POUR LA MISE EN OEUVRE DU SERVICE AVIRÉZO

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention pour la mise en place de modalités d'échange sur les autorisations d'urbanisme entre l'autorité compétente de l'urbanisme et les gestionnaires des réseaux d'eau potable et électricité, par voie dématérialisée.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15 ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ÉNERGIE DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans le contexte général de lutte contre le changement climatique et dans la continuité du Plan Climat Air Energie (PCAET) approuvé en Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, la collectivité a souhaité s'inscrire dans une démarche de labellisation Climat Air Energie.

La démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte à ce jour plus de 1 600 collectivités participantes. Le Territoire Engagé Climat-Air-Énergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité. Cet outil comprend la formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen, une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus.

Il est proposé au Conseil la mise en œuvre d'une démarche commune de labellisation Territoire Engagé Climat Air Énergie au niveau de la Ville de La Roche-sur-Yon, qui permettra de renforcer ce processus.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

16 AIDES A LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FAÇADES

Rapporteur : Madame Frédérique Pépin

Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour notre centre-ville.

En complément, afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 14 Novembre 2022, a examiné trois nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 15 332 €. Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de ces trois subventions.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Malik Abdallah, Madame Aurore Ravez.

17 CONVENTION RELATIVE A L'ÉDITION 2023 DE LA FOLLE JOURNÉE EN RÉGION - VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

La Folle Journée de Nantes est une manifestation culturelle conçue par René MARTIN, directeur du CREA (Centre de Réalisation et d'Études Artistiques), qui en assure la programmation artistique.

Dans le prolongement de sa politique culturelle qui cherche notamment à favoriser l'accès du public, le plus large possible, à toutes les formes d'expression artistiques, le Conseil régional a souhaité étendre le concept de la "Folle Journée" organisé chaque année, à Nantes, à d'autres sites dans la région en l'adaptant au contexte local. L'opération "La Folle Journée de Nantes en région 2023" se déroulera du 27 au 29 janvier à La Roche-sur-Yon avec une dizaine de concerts (au Manège et au CYEL). Le thème de cette nouvelle édition sera "Ode à la nuit".

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention fixant les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2023, entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le Grand R, scène nationale et le CREA.

Le budget Ville réservé à cette manifestation est de 20 000€.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

18 ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE -

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose en application de l'article L.442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi n° 2019-971 du 26 juillet 2019 pour une « école de la confiance » a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de six à trois ans. Désormais, la participation des communes est donc également obligatoire pour les classes préélémentaires. La dernière convention liant la Ville à chacun des six organismes de gestion des écoles catholiques (OGEC) yonnais arrivant à son terme le 31 décembre 2022, il convient de la renouveler.

Le montant de la contribution communale est défini sur la base des coûts de fonctionnement d'un élève de classe maternelle et d'un élève de classe élémentaire de l'enseignement public. A l'issue de rencontres entre les parties au cours du deuxième semestre 2022, les montants des forfaits applicables à compter du 1er janvier 2023, pour tout élève maternelle et élémentaire domicilié à La Roche-sur-Yon et scolarisé dans une école privée sous contrat d'association de la Ville ont été déterminés comme suit :

-1289.27 € pour un élève de maternelle

- 609.41 € pour un élève d'élémentaire.

Ces forfaits seront actualisables chaque année sur la base de la variation annuelle de l'indice INSEE d'octobre de l'éducation.

Il est proposé au conseil d'autoriser la conclusion de conventions avec chacun des 6 OGEC pour une durée de 4 ans.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

19 CONVENTION DE PARTENARIAT PASSEPORT DU CIVISME

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Dans le cadre du passeport du civisme, la ville est amenée à collaborer avec des partenaires extérieurs. Pour ce faire, une convention cadre est établie. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Abstention(s): Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Myriam DESPRÈS, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

20 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FRAR ET DU FRAM POUR LES ACQUISITIONS ET RESTAURATIONS DES OEUVRES DU MUSÉE : ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Les acquisitions et restaurations d'oeuvres du musée, validées en commission scientifique régionale, peuvent faire l'objet d'un financement partiel de l'Etat et de la Région dans le cadre des fonds régionaux d'aide (FRAR et FRAM). Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention pour l'année 2022.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21 CONVENTION VILLE AMIE DES ENFANTS AVEC UNICEF FRANCE

Rapporteur : Madame Dominique Boisseau-Rapiteau

La ville de La Roche-sur-Yon souhaite poursuivre son partenariat avec l'UNICEF France et obtenir le renouvellement du titre « VILLE AMIE DES ENFANTS ».

Pour cela, la Ville s'engage à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local :

- en tenant compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité ;
- en développant des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, et en particulier les plus fragiles ;
- en permettant aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;
- en faisant faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature de la ville de La Roche-sur-Yon repose sur des actions ou des projets innovants.

La ville s'engage par ailleurs, pour la durée de la convention, à prioriser ses actions en direction des enfants et des adolescents dans les domaines suivants :

- Education
- Non-discrimination et égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- Participation citoyenne des enfants et des adolescents

Par décision du comité UNICEF en date du 13 septembre 2022, la Ville de la Roche-sur-Yon a vu son titre Ville Amie des Enfants renouvelé, par conséquent, il est proposé au Conseil d'approuver ce partenariat par la validation d'une nouvelle convention dont le terme est fixé en mars 2026.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22 NOËL EN FÊTE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Monsieur Maximilien Schnel

Noël en fête est de retour à La Roche-sur-Yon pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Fort de son succès, cet événement anime la Ville et son territoire et crée une dynamique économique et festive pendant les fêtes de Noël. Cette année, du 10 au 24 décembre 2022, des spectacles ainsi que des animations sur le village du père Noël seront proposés. Un marché gourmand et des créateurs seront également installés tout au long de ces 14 jours de fête place Napoléon.

Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur un plan technique et médiatique.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions formalisant ces partenariats.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES